

"Fils de la Nation : en désaccord avec Jean-Marie Le Pen sur la Résistance et Pétain... (2)

écrit par Daniel Pollett | 25 avril 2018



FILS DE LA NATION, UNE IDENTITÉ FRANÇAISE

Mémoires, Fils de la Nation – Jean-Marie Le Pen – Éditions Muller – 446 pages – 22,90€

Une partie de ce texte a été publiée sur le site de la Ligue du Midi

SECONDE PARTIE : ORPHELIN DE GUERRE (2/4)

Dans cette seconde partie, Jean-Marie Le Pen narre la conjoncture intérieure et internationale de l'entre-deux guerres, au cours de laquelle il est né. Sa description d'alors est comme un signal d'alarme pour aujourd'hui. Seuls les imbéciles prétendent que l'Histoire ne se répète pas, ai-je déjà écrit dans un article. Nous y voilà : « *À la menace du réarmement allemand, nous répondions par les grèves de 36 et le gouvernement du Front Populaire. Les Français dans leur immense majorité refusaient la guerre et firent un triomphe à Daladier quand il revint de Munich, quelques mois de répit*

dans son portefeuille... La gauche française avait jeté un désordre durable dans les casernes et dans les armements. Victorieuse aux élections, elle avait été incapable de gouverner, ni d'armer, ni de faire la paix... » On connaît la suite ! Il raconte son dégoût de l'arbitraire et de la vengeance aveugle s'abattant sur la France à la Libération, souvent menés par des « résistants » de la dernière heure. Nos Anciens nous ont raconté cette période.

Je ne partage pas du tout l'opinion de l'auteur lorsqu'il considère la vérité historique de la popularité du maréchal Pétain, persistant jusqu'en 1944, pour délégitimer la Résistance aussi bien des civils que des militaires. Si toutefois on peut considérer que les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, votés à une grosse majorité parlementaire étaient l'expression de la plus grande partie de l'opinion publique, celle-ci ne pouvait imaginer jusqu'à quel point la collaboration allait faire descendre la France. La persécution des Juifs, toutes les administrations soumises de droit et de fait, le STO, la presse pro-nazie, etc. Si toutefois la convention d'armistice était draconienne, nul n'était obligé d'en faire un zèle personnel ou collectif. Précisément un bon nombre ne le fit pas, même s'ils furent moins nombreux à entrer en Résistance, même si certains n'y entrèrent que pour échapper au STO. Je ne partage pas l'idée du bouclier représenté par Pétain et du glaive par De Gaulle. À propos du glaive gaulliste, Jean-Marie Le Pen revient vite sur son point de vue initial et ce qu'il en dit par rapport au bouclier n'engage que lui. Le supposé bouclier pétainiste, très imagé, n'a pas protégé les plus exposés et bien d'autres aussi : Juifs, républicains espagnols, Allemands anti-nazis, jeunes requis pour le STO, otages pris arbitrairement, habitants d'Oradour-sur-Glane, de Tulle et de multiples endroits ailleurs ; ni les Résistants, bien sûr, mais eux rompaient la convention d'armistice par une action dont les racines se trouvent au plus profond des âges, dès que l'idée de Patrie a pris naissance pour la tribu, ou le pays, ou l'empire. Cette

action de patriotes ne se commande pas et ne saurait s'accommoder de textes trahissant la Patrie, fussent-ils signés initialement dans un contexte ne permettant guère de choix.

Je ne partage pas non plus son opinion du Groupe Manouchian : «... *des étrangers vont faire la guerre en France à d'autres étrangers...* », ni le fait qu'il réduit l'action résistante à l'initiative du Parti communiste, ni qu'il semble oublier que de nombreux FFI n'étaient pas communistes. S'il est vrai que certains ont engagé des actions de résistance par motivation politique internationaliste, ce ne fut pas le cas pour la plupart. Et si toutefois Moscou a commandité l'entrée au combat du Parti communiste après la rupture du pacte germano-soviétique, la Résistance fut de la plus grande pluralité et n'a pas été déclenchée depuis l'étranger ; son embryon naquit dès 1940, dans le secret de petits groupes spontanés, indépendants et apolitiques, qui ne se structurèrent vraiment que dans l'action tout en bénéficiant de l'aide alliée.

Il est intéressant de réfléchir à ce que Jean-Marie Le Pen, empruntant ce terme au prêtre et auteur Jean-Marie Desgranges, nomme le « Résistancialisme », cette sorte d'appropriation usurpée, arbitraire, injustifiée et opportuniste de l'esprit de Résistance, persistant jusqu'à aujourd'hui. On peut y passer des heures. Ce qui en est révélateur, c'est l'utilisation de références historiques à des fins de politique du moment : « *Pour abattre un adversaire, l'exclure à vie, il suffit encore aujourd'hui de l'assimiler, par un tour de passe-passe adéquat à Hitler... Sur cette lancée inepte, des crétiens ont diabolisé la très belle devise Travail, famille, patrie, qui fut celle de Saint-Éloi et du syndicalisme antimarxiste, sous prétexte que ce fut celle de l'État français.* » Voilà qui est bien dit, et Jean-Marie Le Pen est bien placé pour le savoir. Ce phénomène participe, il est important de le préciser, à dissoudre l'adhésion à la notion de travail normalement générateur de prospérité et de

justification sociale, de famille source d'harmonie dans la continuité physique et spirituelle, de Patrie participant pourtant à garantir plusieurs besoins fondamentaux décrit dans la Pyramide de Maslow (appartenance, sécurité, reconnaissance). Force est de constater que cet état d'esprit perpétuellement rebelle envers l'ordre établi a bien participé à faire oublier la notion de Bien commun et d'intérêt national. La crise d'adolescence de Mai-68 envers un univers pourtant prometteur, que certains de ses protagonistes ne sont toujours pas parvenus à dépasser, et pire encore participant au pouvoir politique d'aujourd'hui, en est un exemple frappant. Pour autant, je ne chemine pas avec l'auteur dans la voie des conclusions de cette seconde partie, où il rend le Résistant responsable de la confusion existant entre civils et militaires. La guerre aux populations civiles n'a été que peu réduite par des traités aussitôt trahis, l'Histoire en est pleine d'exemples ; tout comme le respect de la neutralité et la propre neutralité des personnels, véhicules et installations portant l'insigne de la Croix-Rouge ont toujours été très relatifs depuis les diverses Conventions de Genève et aujourd'hui encore. Mais le débat est ouvert et intéressant.